



A.S.B.L. Union Touristique

LES AMIS DE LA NATURE D'ATH

Rue des Frères Descamps, 18 – 7800 Ath

LA MAISON VERTE

Adresse : 18, rue de Frères Descamps à 7800 Ath

Réservations : Tél : 068.28.09.09 ou gites@an-ath.be **site web :** <https://an-ath.be>

Comptes : BE60 0001 1786 2070 BIC : BPOTBEB1

COMMUNICATION : Maison Verte + dates de location + nom

Informations personnelles

NOM : Prénom :

Rue : N° Bte.....

Code postal : Ville : Pays :

GSM : Adresse mail :

Séjour du: /...../202.. au: /...../202.. Soit un total de Nuitées.

N° DU REGISTRE NATIONAL (de la personne responsable) :
+ Une copie de votre pièce d'identité sera demandée et jointe à ce document.

Calcul de prix de votre séjour.

De 14h à 10h	Nbre pers.	Total nuitées	Prix par lit	Total
Membres A.N. – 18 ans			7,00 €	
+ 18 ans			10,00 €	
Non-membres – 18 ans			10,00 €	
+ 18 ans			14,00 €	
Etudiant (sur base de la carte étudiante)			10,00 €	
Caution individuelle			50€	
Location draps			5 €/pers.	
Supplément Single			10€	
			TOTAL	

Maison Complète		200 €	
Location draps		80 €	
Classe verte (pour les écoles – en période scolaire)		125 €	
Caution		200 €	
		TOTAL	

Cadre réservé au responsable de la maison

Tarif à partir du 1^{er} janvier 2024

	Montant	Date
Acompte reçu		/ / 20..
Caution reçue		/ / 20..
Paiement reçu		/ / 20..

LA MAISON VERTE :

Procédure de réservation :

1. Renvoyer ce document dûment signé (l'envoi par mail fait office de signature)
2. **Verser les arrhes soit 50% du prix du séjour + la caution à payer dans les 8 jours qui suivent l'envoi du document.**
(La caution sera remboursée sur votre compte après état des lieux)

VOTRE RESERVATION NE SERA ENREGISTREE QU'A CES DEUX CONDITIONS.

Le solde du séjour sera versé sur le compte au **minimum 15 jours avant l'arrivée**. En cas de réservation tardive (c'est-à-dire 15j avant votre arrivée) le paiement de la totalité du séjour est dû.

Si vous souhaitez une facture, il y a lieu d'en faire la demande lors de la réservation, celle-ci vous sera remise après paiement complet.

EN CAS DE DESISTEMENT

Plus de 60 jours avant le séjour : 5 € par personne
De 31 à 59 jours avant le séjour : 10 % du montant total
De 8 à 30 jours avant le séjour : 50 % du montant total
De 1 à 7 jours avant le séjour : 100 % du montant total

- Les chambres sont disponibles à partir de **14h00**, un boîtier à codes fonctionne pour la porte d'entrée, le numéro vous sera communiqué par E-Mail. A votre départ, les chambres devront être libérées et nettoyées pour **10h00**.

ATTENTION : si la maison n'est pas nettoyée, il vous sera retiré la somme de 100€ de la caution

- Le numéro « d'urgence » est joignable jusque 19h.
- Les clés des chambres sont à l'intérieur des chambres et les draps déposés sur les lits.
En cas de perte de celle-ci, elle vous sera facturée 40€.
- **Le tarif A.N. et étudiant n'est d'application que pour les membres en règle de cotisation et sur présentation de la carte valide(jointe à cette feuille).**
- **Quel que soit le type de location, les Amis de la Nature se réservent le droit d'accéder à toute heure à leur local du rez de chaussée ainsi qu'à celui se trouvant à l'étage rez +2.**
- **Le personnel de l'auberge se réserve le droit de jugement quant à l'état des locaux, du niveau de remboursement de la caution et du respect du règlement. Tout dégât qui serait constaté à l'issue de votre séjour vous sera facturé ou retiré de votre caution.**

- Le responsable s'engage sur l'honneur à respecter le règlement d'ordre intérieur de « La Maison Verte » ci-annexé. En cas de non-respect de celui-ci, cela peut entraîner l'expulsion immédiate.

Pour accord,

Pour les amis de la nature d'ath,

LA MAISON VERTE : descriptif

Capacité de 20 lits (6 chambres de 2 pers et 2 chambres de 4 pers) Cuisine équipée : gazinière, four, frigo, micro-ondes, vaisselles, etc	3 douches et 4 wc. Cour intérieure Une salle commune avec tables et chaises
--	---

Les responsables de l'auberge vous remercient d'avoir choisi « La Maison Verte » pour votre passage dans notre belle région.

Le responsable s'engage sur l'honneur à respecter les consignes internes de l'auberge et à prendre financièrement en charge toutes dégradations matérielles ou morales commises envers la maison, ainsi qu'envers toutes propriétés quelles qu'elles soient.

Règlement d'ordre intérieur

1. Il est interdit :

2. D'utiliser de la friture dans la maison

3. De fumer, de consommer de la drogue ou allumer un feu à l'étage et dans les parties communes.

4. De consommer boissons alcoolisées ou aliments dans les chambres.

5. Toutes les portes-coupe-feu doivent être toujours fermées.

6. Tous les accès de secours doivent toujours être dégagés ainsi que le couloir de l'étage.

7. Les animaux ne sont pas admis à l'intérieur de l'auberge.

8. L'auberge vous a été donnée en bon état, ayez la délicatesse de la laisser propre et en bon état pendant votre séjour ainsi que lorsque vous la quittez.

9. L'auberge doit en outre être accessible à tout moment aux responsables des Amis de la Nature.

10. Le silence absolu, dans les chambres, est de rigueur de 22h00 à 07h00.

11. Une chambre non libérée passé 10h00 sera considérée comme abandonnée, le loueur autorise alors le personnel de l'auberge à vider la chambre des effets personnels et s'engage à payer l'équivalent d'une nuitée supplémentaire.

12. Les effets oubliés à l'auberge sont conservés pendant maximum 15 jours et ne sont en aucun cas retournés à leur propriétaire par les soins de l'auberge

13. Toute personne logeant à l'auberge, est tenue de payer sa nuitée. En cas de non-respect une plainte sera systématiquement déposée pour grivèlerie.

14. Les responsables de l'auberge déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de détérioration ou de vol durant le séjour.
15. L'occupant devra veiller à ce que la porte d'entrée soit fermée durant la nuit.
16. Le code d'accès à l'immeuble est strictement personnel et ne peut pas être communiqué à des tiers. Tout manquement à cette clause sera traduit par une expulsion sans remboursement.
17. La clé de la chambre sera à déposer dans la boîte aux lettres à côté de la porte du bureau. **En cas de perte de celle-ci, elle vous sera facturée 40€.**
18. L'occupant s'engage à occuper la chambre en bon père de famille (économie d'énergie, ...)

**Le non-respect des présentes règles entraîne
l'expulsion immédiate**

Pour accord,

Pour les amis de la nature,